

République du Sénégal



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL



PN
UD
Sénégal
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



GRAND-DUCHE de Luxembourg
MISSION DE LA COOPERATION

FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

RAPPORT FINAL

Document Provisoire

JUILLET 2003

Ministère du Développement Social

Programme des Nations Unies pour le Développement

Mission de Coopération Luxembourgeoise

Titre : Fonds de Développement Local

Durée : 6 mois

Lieu : Saint-Louis – Podor

Date effective de démarrage : Septembre 2002

Date effective d'achèvement : juin 2003

Financements

▪ PNUD	: 18 Millions F CFA
▪ MCL	: 20 Millions F CFA
Total	: 38 Millions F CFA

Bénéficiaires ciblés :

Populations pauvres (jeunes & femmes) porteuses de micro-projet dont les financements peuvent être assurés par des institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit.

Résumé

Le Fonds de Développement Local s'inscrit dans une démarche résolue de lutte contre la pauvreté à travers des axes prioritaires qui recoupent avec les politiques de l'Etat en matière de Développement.

L'exécution du Plan d'action s'est déroulée de façon très participative et a permis de consolider les Unités de production (MPE) par l'acquisition d'équipements, de formuler et appuyer le programme d'insertion des jeunes filles sortantes du CRETF, de renforcer les capacités managériales et financières des Mutuelles d'Epargne et de Crédit par la mise en place de lignes de crédit.

Les résultats obtenus dans cette phase expérimentale conforte les acteurs dans l'idée d'une démultiplication des actions pour répondre de façon plus décisive aux attentes des populations.

Plan de Rapport :

Après un bref rappel du contexte et des objectifs du FDL, il sera abordé dans ce rapport et en première partie les éléments de réalisations du Fonds de Développement Local dans ses différents volets ainsi que les résultats obtenus dans la mise en œuvre ; la deuxième parties sera consacrée aux enseignements et perspectives c'est à dire les axes ou orientations vers lesquelles un nouveau Fonds de Développement Local pourrait être reconduit.

Rappels

1- Contexte

La lutte contre la pauvreté est un axe prioritaire de développement du gouvernement du Sénégal. La validation du DSRP comme cadre de référence pour l'ensemble des partenaires au développement, est une illustration de l'engagement de l'Etat à amplifier les expériences dans le domaine de la lutte contre la pauvreté tout en mettant en cohérence les initiatives et interventions dans ce domaine.

L'une des expériences les plus réussie, celle du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) initiée par le gouvernement du Sénégal et appuyée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est inscrite dans la stratégie globale de développement humain durable.

Celle-ci s'est matérialisée par la création de quatre (04) antennes régionales implantées à Diourbel – Tamba – Dakar et Saint-Louis dans un soucis de proximité et d'efficacité.

C'est dans ce cadre que la Mission de Coopération Luxembourgeoise (MCL) a visité l'antenne de Saint-Louis en décembre 2001 en compagnie du chargé du Programme FENU/PNUD. Le contact a permis à l'antenne de Saint-Louis de jeter les bases d'une collaboration avec la Coopération Luxembourgeoise qui attache une importance particulière à la lutte contre la pauvreté.

Il s'agissait dès lors de contribuer à la consolidation des actions entreprises par le PELCP, particulièrement dans le renforcement de la stratégie de promotion des MPE dans les filières porteuses, de la transformation des fruits et légumes, de la saponification et de la teinture-sérigraphie.

Ce dispositif est complété par le micro-crédit qui fournit aux micro entrepreneurs les moyens d'accéder à un crédit souple et adapté par rapport à la nature de leurs activités. Ces opérations devant être portées par des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC).

Les intempéries qui ont frappé la région de Saint-Louis dans la période considérée ont accentué de façon catastrophique la précarité économique des populations, particulièrement celles actives dans l'élevage avec des pertes évaluées à 30% de bovins et 70% d'ovins.

La relance de la filière élevage devient ainsi une nécessité urgente pour éviter les conséquences cumulatives auxquelles, on peut assister.

L'insertion emplois des jeunes filles et des handicapés est une question cruciale qui a retenue l'attention des partenaires, dont le soucis est de fournir aux cibles les moyens de leur insertion dans le tissu économique local à travers la création de micro-entreprises modernes. Cette tentative devait conduire à une collaboration avec le CRETTF de Saint-Louis.

C'est dans ce contexte, que la Mission de Coopération Luxembourgeoise, le PNUD et le MDS ont entrepris de mettre en place à titre expérimental le Fonds de Développement Local, dont l'exécution est assurée par l'antenne du PELCP de Saint-Louis.

2- Objectifs

2.1 Objectifs Généraux

Le Fonds de Développement Local vise :

- la réduction de la Pauvreté et le développement des activités à la base.
- Le développement de la capacité des micro et petites entreprises
- La création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat

2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les actions envisagées doivent permettre :

- une facilitation de l'accès des pauvres aux ressources financières ;
- une valorisation de la production locale ;
- un transfert de techniques et technologies appropriées ;
- une vulgarisation de la pratique de gestion.

3- Stratégie de mise en œuvre

Dans le but d'atteindre les objectifs poursuivis, les parties signataires de la convention de financement s'accordent à reconduire et à approfondir les principes relevant de la bonne gouvernance locale et la participation selon une approche genre.

Ces principes s'articulent autour des points suivants :

- la priorité donnée aux groupes sociaux les plus démunis et les plus vulnérables ; l'implication des groupes sociaux à la base dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités ;
- la valorisation des ressources humaines locales ;

- l'intégration et la valorisation de la participation de la femme comme partenaire à part entière, dans une perspective de développement équilibré entre les genres ;
- la capitalisation et l'évaluation systématique des activités réalisées en vue d'un renforcement et d'une extension du partenariat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de démarches intégrées susceptibles de couvrir une pluralité de secteurs complémentaires ;
- la concertation permanente entre les parties dans la mise en œuvre du fonds de développement dans la région de Saint-Louis.

4- Mécanisme et fonctionnement

Le mécanisme comprend :

☞ Le comité de pilotage

Il a pour mission de valider les plans d'actions trimestriels ainsi que les rapports techniques et financiers qui lui sont soumis. Les membres participent aux actions de suivi qui seront conduites sur le terrain.

Il est composé de :

- Bailleurs : Coopération Luxembourgeoise/PNUD ;
- La Coordination du PELCP ;
- L'Antenne de Saint-Louis du PELCP ;
- Représentants des bénéficiaires (MEC/MPE ciblés)

☞ L'Agence d'Exécution

L'Antenne d'Exécution est l'antenne du PELCP. Elle élabore et communique à la mission de la Coopération Luxembourgeoise au PNUD et à la Coordination Nationale PELCP un plan d'action trimestriel pour la mise en œuvre du Fonds de développement.

Ce plan d'action une fois validée par les partenaires sert de base pour la mise en œuvre des activités et pour les décaissements.

1ère PARTIE: LES REALISATIONS

- I- Stratégie de promotion des Micro et Petites Entreprises (MPE)
- II- Un programme d'insertion Economique les jeunes filles sortantes du CRETF
- III- Appui à la Micro-finance

I- Stratégies de promotion des Micro et Petites Entreprises

1. L'Unité de Production Couture-Confection Soda PENE : ou l'appui à l'insertion socio-économique d'une handicapée.

Madame Mariama PENE est une handicapée diabétique amputée des 2 jambes. Cependant, elle exerce régulièrement le métier de la couture pour subvenir à ses besoins en médicaments et en alimentation compte tenu des exigences du diabète qui nécessite une alimentation particulièrement chère.

Dotée d'une inventivité, d'une créativité et d'une capacité d'adaptation, Mme PENE a acquis une expérience considérable dans la fabrication de pagnes traditionnels, ce qui explique la confiance et la fidélité de sa clientèle qui attend toujours l'apparition de nouveaux modèles pour passer commande ou s'approvisionner directement auprès de la MPE.

La petite Unité de couture disposait déjà d'un équipement dont la valeur est estimée à trois cent six mille six cents (306 600) F CFA.

Equipement FDL :

- 02 machines à coudre marque ;
- aménagement d'un hangar et de la cour intérieur de la maison ;
- Fonds de Roulement.

Montant global engagé 1 000 000 F CFA.

Ainsi en dehors des pagnes traditionnels, l'Unité fabrique sur commande de grands-boubous pour toutes les tailles communément appelés « Ndokettes ». Le renouvellement des équipements a donc permis à Mme PENE d'accroître sa production et de favoriser en partie son autoprise en charge médicale.

Compte tenu des difficultés qu'elle rencontre avec sa chaise roulante il était également prévu de renforcer les ressources humaines par la formation et le recrutement de 2 jeunes filles du CRETF. Ce qui n'a pas pu se réaliser du fait que les sortantes sont plus préoccupées par le démarrage de leurs activités de production.

2. Les Unités de production du Village Artisanal

Il s'agit des Unités Fruits & légumes, de savon et de teinture sérigraphie créées en mai 2000, par des groupes de femmes, elles sont installées dans l'enceinte du village Artisanal, dans des locaux construits grâce à l'appui du PELCP, de l'Ambassade des Etats Unis (USA) du Partenariat Lille Saint-Louis, et du Fonds de Développement Local.

Une étude pour chaque unité de production a permis d'apprécier le niveau d'intervention du FDL auxquelles les membres pouvaient s'attendre.

Elle a fait ressortir la priorité à accorder à la consolidation de l'Unité dans le sens d'une augmentation de ses capacités productives par l'acquisition de nouveaux équipements et le renforcement des capacités managériales de ses responsables.

Ces unités orientées vers la valorisation des produits locaux et la production de biens de première nécessité entraînent dans une phase de développement organisationnel tant au niveau des structures internes que de la production.

Ainsi, évaluant ces insuffisances, le FDL, a permis d'organiser une session de recyclage en gestion (Méthode GERME) à l'intention des membre des unités de production dans la période du 18 au 22 novembre 2002. Et pour assurer une bonne appropriation des différents outils et guides conçus à cet effet, un accompagnement a été assuré pour la mise en place d'un système Administratif et comptable simplifié, sur toute la période du mois de juin 2003.

Le second niveau d'intervention du FDL concerne les équipements et infrastructures :

➤ L'Unité de fruits & légumes

Il faut signaler que l'Unité a obtenu la certification de ses produits par le Ministre du Commerce grâce à un appui du PELCP et de l'ITA depuis Août 2002 . L'Unité offre principalement des produits de : confitures, de sirop, et conserves de légumes.

Equipement FDL

Quantité	Désignation
3	Bols 50 cm (diamètre)
2	Plateaux 55 inox Rond
2	Gaz complet 4 pieds
6	Seaux 20l
7	bassines 33l
3	Balances 20 kg
2	Mixeurs électriques
2	Mortiers + Pilon
2	Presse citron électrique
3	Presse purée
2	Verres mesure
5	entonnoirs plastiques
4	Tamis
2	Louches locales PM
3	Louches locales GM
3	Ecumoires
107	Cuillères à soupe
1	Fut plastique avec robinet 100l
12	Couteaux
1	Marmite 20kg local
1	Congélateur 120 l
2	réfractomètres

Depuis l'acquisition de cet équipement l'Unité a participé avec ses propres moyens aux éditions 2003 de la FIARA et de la FIDAK.

➤ L'Unité de Savon

Elle a été créée pour répondre à un besoin réel des populations démunies des quartiers de Saint-Louis. Elle fabrique des morceaux de savon de 250g et 500g très compétitifs sur le marché local.

Équipement FDL

Quantité	Désignation
1	Table de coupe, inox 15/10°, 1,60 x 1m
1	Marmite de saponification 90L
1	Poubelle PM
1	Poubelle GM
4	Bassines GM plastiques noires 20L
3	Seaux 15l plastique
2	Passoires GM (artisanal)
2	Mortiers GM + pilons
2	Fûts en plastique de 200L + robinet
1	Marmite 15 kg
2	Ecumoires PM + GM)
1	Louche GM
2	Tamis
1	Fourneau à gaz complet
1	Douzaine de couteaux

➤ L'Unité de teinture & Sérigraphie

L'Unité de teinture & Sérigraphie était le seul GIE encadré par le PELCP, n'ayant pas un local fonctionnel.

Sa requête soumise au FDL porte essentiellement sur la construction d'un bâtiment devant abriter leurs activités.

Infrastructure – Bâtiment – FDL

- 1- Chambre noire
- 2- Magasin
- 3- Hall d'entrée
- 4- Cour de service

Le GIE offre des produits très variés : les tissus teints, les nappes de tables et les serviettes assorties, les kimonos, les sacs à pain, les draps de lits, les robes ou « habayas », les foulards et tee-shirts.

II- Un Programme d'Insertion Economique : les jeunes filles sortantes du CRETF

Le programme d'insertion Economique des jeunes filles sortantes du CRETF de Saint-Louis, s'inscrit en bonne place dans le cadre du partenariat établi entre le Ministère du Développement Social, le PNUD et la Mission de Coopération Luxembourgeoise, afin de poursuivre les efforts significatifs déployés par le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP).

En effet par son statut d'établissement public de formation professionnelle, le Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin (CRETF) a évolué sous la tutelle de différents départements en charge des aspects de la promotion de la femme, du développement social, de l'éducation, de l'enseignement technique.

Le développement du CRETF en général a connu de nombreuses péripéties souvent difficiles, marquées par les changements institutionnelles et par l'inadaptation du contenu des cours à la situation actuelle.

L'image déformante et peu valorisante donnée au CRETF a largement contribué aux sentiments de frustration éprouvés par les jeunes apprenantes. Mais de bonnes perspectives positionnent ces structures pour jouer un rôle de réceptacle majeur au chômage et au manque d'initiative féminine.

C'est pourquoi la réflexion initiée autour de la problématique de l'insertion durable des jeunes filles du CRETF a conduit à l'expérimentation d'une nouvelle approche qui permet de mieux appréhender la question de l'emploi dans un contexte de pauvreté.

Le Fonds de Développement Local (FDL) a mis en œuvre un programme d'insertion Economique, dans les filières Couture-confection et restauration. Dans cette optique le programme d'insertion Economique des sortantes du CRETF de Saint-Louis, initié au profit des jeunes filles de la promotion 2001-2002, apparaît comme une opération test dont les solutions consensuelles trouvées à travers ce projet Multipartenarial constituent des enseignements pour l'avenir.

L'approche participative utilisée, se matérialise à travers plusieurs axes qui se présentent comme suit :

A- Le renforcement des capacités organisationnelles (création de 02 groupements d'intérêt Economique)

- ❖ Le GIE de restauration « Santa Yalla »

RCM n°2425/02 pour 10 filles dans la tranche d'âge de 19 à 26 ans.

- ❖ Le GIE de couture « Yakar »

RCM n° 2424/02 pour 11 filles dans la tranche d'âge de 18 à 27 ans.

B- Le renforcement des capacités techniques, par l'organisation de séminaires de perfectionnement

- ❖ La conduite de trois (03) ateliers qui ont permis de réaliser un Diagnostic Institutionnel Participatif (DIP) avec les jeunes filles sortantes, les maîtresses et les parents d'élèves.
- ❖ Une formation action en technique de montage pratique de projets a été réalisée pendant cinq jours au profit de 21 filles en novembre 2002.
- ❖ Le développement des modules de formation complémentaires à l'entrepreneuriat, en gestion administrative et financière et en technique de production (perfectionnement) en 02 sessions de cinq jours chacune, respectivement en novembre 2002 et en mai 2003.
- ❖ La mise en situation à travers des stages pré-professionnels dans les entreprises évoluant dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme, depuis le 1^{er} juin. La Chambre de Métiers et le Syndicat d'Initiative du Tourisme ont été associés à l'opération de placement.

C- Le financement sous forme de subvention

Il s'agit de l'achat des équipements et de la dotation en Fonds de Roulement, à partir de la signature de protocoles d'accord avec les Mutuelles d'Epargne et de Crédit, en vue de pérenniser les acquis obtenus dans le cadre de ce projet expérimental.

Equipement FDL – Couture Confection

Meubles

- 01 armoire de rangement ;
- 10 chaises,
- 02 bancs ;
- 02 tables de coupe ;
- 01 table de repassage ;

pour un montant de 225 000F CFA

Petits équipements FDL / Couture-Confection

QUANTITE	DESIGNATION
2	Grand équerre
2	Mannequins
11	Ceintures
1	Carnet de reçu
1	Cachet
1	Bloc note
1	Machine à calcul
	Miroir 35 cm. 1/1,5cm x 35 cm 1/1,5 cm
20	Bic rouge et bic bleu
1	Percalle
5	Ciseaux de coup
12	Boite à épingle
1	Rouleau renfort
12	Aiguille à main
6	Aiguille à machine
1	Fer à repasser
5	Mètre ruban
1	Craie tailleur
1	Rouleau de jour
1	Rouleau Brodet
1	Rouleau popeline
4	Bobine
1	Radio Cassette

Pour un montant total de 317 550 F CFA

Equipement FDL – Restauration**Meubles**

DESIGNATION	QUANTITE	P.TOTAL
Chaises fraqué	22	
Tables fraqué 140 x 80 cm	04	
Tables fraqué 100 x 80 cm	03	
tableau	01	
Etagère de 2m x 0,4 x 0,2 (04 parties)	01	
TOTAL		409 400 F CFA

Equipement Petits matériels- FDL/ Restauration

QUANTITE	DESIGNATION
01	Cuisinière 4 feux GM
01	Frigo – Congélateur
01	Marmite 15 kgs Fonte
01	Marmite 07 kg Fonte
01	Couscousier
01	Marmite 02 kg Fonte
02	Douzaines verres à boire
02	Poêle Téfal Pm
01	Glacière GM

4 000	Mortier + pilon
01	Calebasse
01	Passoire GM
02	Passoires Pm
03	Tamis locaux
02	Douzaine cuillères à café
02	Douzaine cuillère à soupe
02	Douzaines couteaux tables
02	Ecumoirs
02	Louches
07	Paniers à pain
07	Carafes
20	Assiettes plates
20	Assiettes creuses
05	Plats services en inox
03	Bassines 30l
03	Seaux 15 s/c
03	Seaux 15 s/c
01	Cafetière GM
07	Cafetière inox Pm
01	Panier provision GM
05	Bols inox
05	Couteaux cuisine
01	Entonnoir Gm
04	Bols plastiques
20	Assiettes dessert
01	Théière inox Gm
02	Panier étagère
01	Tiges brochettes en fer
01	Grillage
01	Bol en inox Gm
01	Verre gradué
02 douzaines	Tasses à café
02 douzaines	Verres à thé
01	Thermos eau chaude
02	Saladiers en verre
02	Fouets Gm poignet bois
02	Fouets Pm
01	Planche + rouleau
04	Moules à gâteaux Cake
01	Moulinex manuel
20	Tasses de dessert

S'agissant du Fonds de Roulement les protocoles d'accord n'ayant pas été signés, la mise en place est prévue ultérieurement.

III- Appui à la Micro-finance

La Micro-finance s'est révélée comme un instrument efficace dans la conquête de l'autonomie sociale et économique des populations pauvres. Elle joue ainsi un rôle majeur générateur de développement, et complète de façon harmonieuse les autres panels d'action de promotion économique. Et comme telle, elle est comprise comme un système adapté au développement des micro projets et s'est consolidée à travers les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) dont le statut est renforcé par leur reconnaissance formelle par les Autorités Administratives et Monétaires à travers la cellule ATCPEC.

C'est pour cette raison que le PELCP s'est fixé comme axe d'intervention prioritaire le renforcement des moyens d'existence durable à travers la Micro-finance autour des points suivants :

- promouvoir l'accès aux ressources financières des populations déshéritées ;
- tester le mécanisme des cautions solidaires au sein des groupes de populations ;
- favoriser l'intermédiation financière pour les promoteurs porteurs de micro projets ;
- améliorer la qualité du portefeuille des Institutions Mutualistes.

En s'appuyant sur cette expérience le FDL a entrepris d'appuyer la MEC – Suqali Jigéenù Ndar dans son programme de démarrage de ses activités, la MEC – MDE pour assurer les financements de la reprise des activités pastorales dans la vallée suite aux intempéries du mois de janvier 2002, et l'ONG ADENA dans sa requête pour la mise en place d'un système financier décentralisé dans la localité de Namarel au profit de ses membres.

➤ La MEC/SJN

Elle a été créée par les femmes entrepreneurs et les GIE de femmes des conseils de quartiers de la Commune de Saint-Louis avec l'appui de l'Agence de Développement Communale et du PELCP.

Elle compte aujourd'hui 610 membres.

Le siège social à l'Avenue Général De Gaulle permet à la MEC d'avoir une visibilité et d'être à mis distance des quartiers du faubourg de SOR qui constituent sa base sociale.

Le FDL s'est ainsi engagé pour deux millions (2 000 000) F CFA pour l'aménagement du Local afin de le rendre fonctionnel.

Aménagement FDL – MEC/SJN

- Décapage
- Maçonnerie
- Carrelage
- Peinture
- Menuiserie bois (Guichet)
- Comptoir
- Tableaux lumineux
- coffre -fort
- table de travail

A la suite de ses travaux, le Ministre du Développement Social a inauguré le siège de la MEC/SJN le 18 janvier 2003.

L'équipe de l'antenne a également suivi, le dossier d'agrément de la MEC/SJN. Agrément accepté le 05 mai 2003 et portant le numéro SL 3.03.00.293. Cette acceptation a été facilitée par la disposition d'un local aménagé et sécurisé, conditions exigées par la cellule ATCPEC.

Le quatrième comité de pilotage avait autorisé la domiciliation des deux lignes de crédits accordés aux Unités de production et aux GIE des filles sortantes du CRETF pour servir de Fonds de Roulement.

Ligne de crédit FDL – MEC/SJN

Bénéficiaires	Objet	Montant	Observation
GIE/Filles CRETF	FDR	1 786 000	Financement mobilisé, non mise en place
Unités de production	FDR	850 000	Non mobilisable

➤ La MEC/MDE

La Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Maison des Eleveurs a été créée en 1999 par la volonté des Eleveurs de se doter d'un instrument de crédit exclusif à leur secteur, agréée sous le n° SL 99-188.

Elle compte aujourd'hui 350 membres répartis sur l'ensemble de la région de Saint-Louis. Son siège social à l'école d'Elevage lui offre un cadre environnemental adéquat pour sa promotion et son développement.

L'option faite par le Fonds de Développement Local de domicilier une ligne de crédit de 10 000 000 F CFA en faveur des Eleveurs du Département de Podor (80%) et Dagana (20%), a été confirmé par les résultats de la Mission conduite

par l'Antenne et les Responsables de la MDE du 09 au 12 septembre 2002 dans les zones précitées.

La Mission a, en effet, permis de dégager avec les Eleveurs un consensus sur la démarche pratique de financement et d'encadrement du crédit.

Ainsi le comité de crédit tenu le 26 décembre 2002, a approuvé 27 dossiers et octroyés 10 millions de crédit, le comité de crédit du 24 juin a approuvé 22 dossiers et octroyé 6 705 000 F CFA de crédit soit un total cumulé 16 705 000 F CFA, 49 micro-projets.

Répartition du Financement suivant les filières.

Filières	Nombre de bénéficiaires	Montant	% Financement	Observation
▪ Commerce de bétail	07	2 730 000	16%	Prochain comité de crédit est prévu au mois d'août 2003
▪ Embouche	15	4 900 000	29%	
▪ Vente Aliment de bétail	14	4 630 000	28%	
▪ Aviculture	02	660 000	4%	
▪ Production laitière	06	2 235 000	13%	
▪ Production viande	05	1 550 000	10%	
TOTAL	49	16 705 000	100	

Le taux d'intérêt applicable prévu par le protocole d'accord est de 1% mensuel.
Des résultats significatifs ont été notés :

- le relèvement du nombre d'adhérents et l'augmentation du niveau d'épargne : les adhésions sont passées de 272 à 350 membres et l'épargne de 5 037 300 F CFA, le 13 juin date de signature du protocole à 10 801 840 F CFA au 11 janvier 2003.
- La demande de modification dans les dispositions statutaires exprimée par les éleveurs. L'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2003 s'est prononcée dans ce sens.
- L'accroissement des demandes de crédit en provenance des zones rurales soit 95%.

Il faut noter que l'Antenne de Saint-Louis est membre du comité de crédit en qualité d'observateur.

➤ ONG/ADENA

L'ADENA est un mouvement associatif comprenant 3411 membres et créé dans le but de trouver à la zone sylvo-pastorale des stratégies de survie face au désengagement progressif de l'Etat, à l'enclavement de la zone et aux contraintes liées à la dégradation de l'éco-système, du milieu naturel. L'association est reconnue par l'Etat sous le n°06591 M.I. Dagat depuis 1992. Elle intervient dans plusieurs domaines parmi lesquels : Elevage, Santé Communautaire, alphabétisation, radio rurale, renforcement capacités organisationnelles et institutionnelles des groupements et collectivités locales. L'accord de financement signé avec le FDL, a permis la mise en place d'une ligne de crédit de 3 000 000 F CFA devant conduire à terme l'ONG/ADENA à la création d'une Mutuelle d'Epargne et de Crédit. Les comités de crédit tenus en novembre 2002 et Avril 2003 ont examiné total les demandes de crédit de 36 sections villageoises.

Répartition de financement par section villageoise

Section villageoise	Nombre de bénéficiaires	Montant	Observation
- Namarel	30	300 000	Les éleveurs étant en transhumance le comité de crédit est prévu pour le mois de septembre 2003.
- Namardé	30	300 000	
- Yoly	-	-	
- Naidé	-	-	
- Badiel	-	-	
-Labgar	-	-	
- Belel Kendé	-	-	
- Yaré Lao	-	-	
-Thiwdé	-	-	
- Funaangé	-	-	
- Hameth Korga	-	-	
- Mbilogne	-	-	
- Wiwano	-	-	
- Bombodé	-	-	
- Kodjolel	-	-	
- B. Ndimla	-	-	
- Wendou	-	-	
- jammi	-	-	
-Diaguene Dioum	-	-	
- ResDak	30	-	
TOTAL	600	6 000 000	

* **Resdak** : Ressortissants du milieu résidant à Dakar

Un montant cumulé de 6 000 000 F CFA de crédit ont été octroyé entre octobre 2002 et avril 2003, pour 600 éleveurs des localités couvertes par l'ONG.

Les secteurs investis concernent essentiellement celle du secteur de l'élevage : la vente de lait (caillé et frais), l'élevage des petits ruminants, la vente aliment de bétail, le traitement de peau....

L'Atelier d'imprégnation a été l'occasion pour l'ONG de s'approprier un certain nombre d'outils indispensables à la gestion de crédit particulièrement en milieu rural.

Il a été noté un grand engouement de la population pour la création de la MEC, en raison des grandes difficultés rencontrées dans la zone sylvo-pastorale marquée par son enclavement par rapport au reste du Département de Podor.

2ème PARTIE:

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

1- Enseignements

2- Perspectives

L'intérêt évident du rapport réside dans les enseignements qui découlent de l'exécution du Fonds de Développement dans la mesure où ceux-ci permettent d'envisager les actions sous des aspects plus efficaces.

Le FDL a été exécuté sous trois contraintes – majeures :

- Les activités du FDL ont démarré au moment où le PELCP arrivait à terme, de sorte que les contrecoups des différentes péripéties de prolongation et demi-prolongation ont ralenti considérablement les efforts de l'équipe de l'Antenne ;
- l'absence d'unicité de caisse dans la gestion du Fonds a été un facteur limitant dans le déroulement des programmes et le respects des délais impartis par le comité de pilotage.
Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'expérience du FDL, une gestion plus autonome devra être envisagée pour plus d'efficacité ;
- les changements inattendus intervenus dans l'équipe de l'Antenne par les départs de la Coordonnatrice et de l'Agent Administratif et Financier ont conduit le reste de l'équipe à s'adapter très rapidement à la nouvelle situation.

1. Enseignements

E₁- Cadre Général de Lutte Contre la Pauvreté

- La pertinence du Fonds de Développement Local par rapport à la lutte contre la pauvreté et par conséquent à la promotion du développement humain durable a été démontré à travers les blocs d'activités choisis à savoir l'Entreprenariat féminin par la création ou la consolidation de MPE et le financement d'activités Génératrices de Revenus par des Institutions Mutualistes d'Epargne et de crédit. L'exemple typique est « action insuline 2001 » expérimenté par l'atelier Soda PENE, qui permet d'apprécier autrement les questions de réduction de la pauvreté dans la perspective des personnes handicapées. Cela nécessite la conception d'un mécanisme adapté à la cible handicapée afin de faciliter son accès aux médicaments indispensables à sa survie.

E₂- Insertion à partir des centres de formation Professionnels

- Le package pédagogique fourni aux sortants du CRET, ne permet pas aux jeunes filles d'être aussitôt opérationnelles sur le marché de l'emploi. Cette insuffisance a été relevée par les encadreurs des stagiaires dans les entreprises de la place.

C'est pourquoi, il est important d'améliorer la vocation Socio-professionnelle et valoriser l'image du CRETF en tant que structure de formation qualifiée, par un relèvement du niveau pédagogique et la pratique de l'alternance Ecole-Entreprise. Une articulation est nécessaire, sur ce chapitre, entre le FDL et le projet SEN/018 « Appui aux CETF de Saint-Louis ».

E3- La création d'Entreprises : facteur de développement

- La création d'une multitude de petites entreprises sur une base sociale très large atteint ses limites dès qu'il s'agit de passer à une option économique. Dans cette phase cruciale et de rupture, les questions juridiques viennent en surface et déterminent le cadre évolutif de l'Entreprise dans son environnement.

Les Unités de production du village artisanal sont actuellement à ce niveau de choix définitif. Si l'option économique triomphe, l'actionnariat populaire pourrait être envisagé comme démarche d'appropriation de la structure.

2. Perspectives

Le prochain Fonds de Développement trouvera dans le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) un cadre approprié et stable pour sa concrétisation autour d'axes forts inscrits dans une dynamique de développement local. S'appuyant sur les enseignements énoncés plus haut, le nouveau FDL pourrait s'orienter vers :

- Le renforcement de son dispositif d'insertion-emploi autour du CRETF, en l'élargissant au centre de formation des artisans de PODOR, et du centre de formation Régional du Lycée technique André Peytavin. Une façon de privilégier la cible femmes dans un contexte plus large d'insertion des jeunes.
Dans cette perspective, les discussions engagées avec le staff du projet SEN/018, ont permis de comprendre la nécessité de prendre en compte au moins 03 générations de jeunes filles sortantes du CRETF avant que le relais ne soit assuré par le projet ;
- la réhabilitation à base communautaire (RDC) est une mission du Ministère de Développement Social avec un accent particulier sur les personnes handicapées, et les personnes de 3^{ème} Âge. A côté du mini programme « Action insuline 2001 » (à vulgariser), des programmes du genre « lunette pour un vieillard » peuvent soulager une bonne partie des difficultés rencontrées par la population de cette tranche d' Âge.

Un partenariat avec des structures et personnes ressources spécialisées dans la prise en charge des handicapés peut être développé. On peut citer à ce titre Handicap International, ONG/ASREDIF ;

- le développement de la micro-finance comme instrument d'accompagnement des programmes, peut prendre la forme d'un réseau de Mutuelles d'Epargne et de Crédit dans la région de Saint-Louis.

Avec un noyau dur constitué par les quinze (15) MEC encadrées par le PELCP, avec des critères de sélection basés sur un label qualité PNUD, peut conduire progressivement à la mise en place du réseau*. Cela est d'autant plus opportun que les grands réseaux de micro-finance sont absents de la vallée, et que la reprise des activités économiques doit être marquée par un réseau financier dense et fiable. Le cadre de concertation des MEC de Saint-Louis peut jouer un rôle d'interface dans cette perspective. Le FENU (PNUD), ADA (Luxembourg) et le conseil Régional sont également identifiés comme des partenaires pouvant participer à la réalisation du réseau ;

- les petites entreprises trouvent dans les expositions commerciales foires et autres manifestations, des cadres promotionnelles pour leur production. Le FDL a envisagé cette promotion sans l'avoir réalisée compte tenu des contraintes financières. Une Mini Foire de l'Artisanat (MIFA) où la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers sont partenaires peut constituer un essai à l'échelle de la Commune et institutionnalisé sur la base des résultats obtenus. Cela n'exclut pas les échanges d'expériences et commerciaux qui peuvent être établis avec des réseaux de micro-entreprises de la sous région.

Conclusion Générale

Le Sénégal accorde aujourd'hui une attention particulière à sa stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté à tous les niveaux. Cette stratégie repose sur des priorités liées à la nécessité de créer les bases d'une croissance forte capable d'influer sur le niveau de pauvreté et qui se fonde sur des secteurs productifs qui ont un impact réel et durable sur l'amélioration des revenus et la création d'emplois portée par l'investissement et les exportations. C'est pourquoi, il est important de stimuler l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents en révisant en profondeur l'offre de formation et en mettant en place une nouvelle carte des filières qui se base sur une meilleure organisation du système d'apprentissage.

* Une attestation délivrée par le PNUD marque la qualité en gestion acquise par la MEC. Ce label sera géré par un comité intégrant la cellule ATCPEC et d'autres partenaires spécialisés.

De même, les MPE peuvent être un élément stratégique de développement économique, si l'on arrive à bien articuler les actions de formation, de création d'emploi et la production de biens et services. C'est bien l'esprit dans lequel le FDL a apporté son concours au MPE (V.A).

En somme la formation qualifiante, la promotion des MPE et le crédit alternatif, sont au cœur du dispositif du FDL, qui présente son approche comme effets démonstratifs et une expérience significative source d'inspiration pour les décideurs dans leur formulation des politiques de développement.

C'est toute la raison qui fonde l'opportunité de poursuivre l'expérience du FDL.

DISPOSITIF ADMINISTRATIF

1- Le Comité de pilotage

Institué par le Protocole d'accord entre le MDS, le PNUD et la MCL signé le 18 juillet 2002, le comité de pilotage s'est réuni 05 fois entre juillet 2002 et juillet 2003, pour assurer un contrôle de l'exécution des opérations et prendre les décisions de réaménagement budgétaire.

Voir au niveau des rappels : ses tâches et missions.

Voir le document-compilation du FDL pour les 05 PV du comité de pilotage.

2- Démarche d'approbation des marchés

Tous les marchés ont fait l'objet d'appel d'offre, avec une légère priorité accordée aux entreprises locales.

Une commission composée de l'équipe de l'Antenne et des promoteurs concernés assure le dépouillement des offres.

Un Bon de commande est établi sur la base de la facture pro forma de l'entrepreneur agréé.

Après l'exécution des travaux, la même commission prononce la réception définitive des matériels et équipements.

Au total 12 marchés ont été lancés dont 11 définitivement bouclés. Voir exemplaire de contrat de louage de service dans le document-compilation du FDL.

3- Démarche Partenariale

La signature des protocoles d'accord est toujours précédée de séances de consultation sur la forme et le contenu du document.

Toutes les relations de partenariat du FDL sont établies sur la base de protocole d'accord. Au total 09 protocoles d'accord ont été négociés dont 07 ont été approuvés et 02 sont en instance d'approbation.

4- Compte bancaire

Ouvert à la SGBS de Saint-Louis sous le n° 022005205618/80 il est approvisionné uniquement par les versements effectués par la MCL.

5- Equipe de l'Antenne

- Mouhamadou S. DIALLO – Economiste
- Cheikh Tidiane SARR – Economiste
- Fatimatou SOW – Informaticienne / Comptable
- Moctar FALL – Logistique
- Cheikh GUEYE – Planton

NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES

Code	Rubrique	Montant prévu	Réalisations	A réaliser	Taux réalisations	Institution de financement
1	Appui aux MPE					
1.1	■ Acquisition petit équipement (U. SAV.)	1 100 000	1 100 000	-	100 %	PNUD
1.2	■ Construction d'un hangar (U. SER.)	5 100 000	5 100 000	-	100%	MCL
1.3	■ Achats machines à coudre et petits matériels (At. C)	1 100 000	1 100 000	-	100%	MCL
1.4	■ Achat de petit équipement (U.FL)	1 100 000	1 100 000	-	100%	MCL
1.5	■ Equipement teinture	400 000	-	400 000	0%	PNUD
2	Programme d'insertion emplois (CRETf)					
2.1	- <i>Appui à la formation</i>	1 150 000				PNUD
2.1.1	➤ Identification évaluation élaboration programme de formation modulaires	50 000	50 000	-	100%	
2.1.2	➤ Formateurs (2)	650 000	650 000	-	100%	
2.1.3	➤ Restaurations	300 000	300 000	-	100%	
2.1.4	➤ Location salle	150 000	150 000	-	100%	
2.2	- <i>Investissement équipements</i>	3 000 000				MCL
2.2.1	➤ GIE Couture Confection	1 750 000	542 550	1 207 450	31%	
2.2.2	➤ GIE Restauration	1 250 000	1 186 750	63 250	95%	
3	Appui au MEC					
3.1	■ Aménagement local et équipement / SJN	2 000 000	2 000 000	-	100%	PNUD
3.2	■ Mise en place ligne de crédit MDE	10 000 000	10 000 000	-	100%	PNUD
3.3	■ Mise en place crédit rotatif ADENA	3 000 000	3 000 000	-	100%	MCL
3.4	■ Mise en place ligne de crédit Unités de production/SJN	850 000	-	850 000	0%	PNUD
3.5	■ Assemblée générale MEC/ADENA	200 000	-	200 000	0%	PNUD/MCL
3.6	■ Mise en place ligne de crédit/GIE CRETf	1 850 000	64 000	1 786 000	3%	MCL

4	Echanges et communication					
	4.1	■ Création et redynamisation cadres de concertation	210 000	210 000		PNUD
	4.2	■ Panneau de signalisation	150 000	150 000	-	PNUD
	4.3	■ Journées portes ouvertes CRETF	180 000	180 000	-	MCL
	5	Renforcement de capacités				
5.1	■ Formation technique complémentaire GIE sortantes du CRETF	600 000	500 000	100 000	92%	PNUD
5.2	■ Séminaire sur les politiques de crédit	500 000	500 000	-	100%	MCL
5.3	■ Mise en place d'un système administratif et comptable / Unités de production	500 000	500 000	-	100%	MCL
5.4	■ Atelier d'information sur les outils de gestion et modalités de mise en œuvre des protocoles (MDE-ADENA-CRETF)	450 000	450 000	-	100%	PNUD
5.5	■ Action de perfectionnement (Unité de production)	600 000	600 000	-	100%	PNUD
6	Suivi-Evaluation					
6.1	■ Comité de pilotage (location matériel et divers)	66 000	66 000	-	100%	MCL
6.2	■ Etude programme d'insertion emplois	300 000	300 000	-	100%	PNUD
7	Fonctionnement					MCL
7.1	■ Frais de mission		772 400			
7.2	■ Personnel et charges		2 533 085			
7.3	■ Frais financiers		111 619			

CADRE DE RESULTATS/PETF

Produits

Produits attendus/ Activités principales

Produit 1 :

Des mutuelles d'Epargne et de crédit de la région renforcées

☞ Activités principales

- 1- Appui institutionnel à la mutuelle des femmes de Saint-Louis MEC SJN (Aménagement Local-Achat d'un coffre etc. ...)
- 2- Renforcement des lignes de crédits des mutuelles d'épargnes et de crédits de la région de Saint-Louis MEC/MDE).
- 3- Suivi évaluation des MEC partenaires et des bénéficiaires de crédit.

Produit 2 :

Au moins 10 MPE appuyées et/ou créées

☞ Activités principales

- 1- Renforcement de MPE artisanales : réalisation d'infrastructures et dotation en matériels complémentaires.
- 2- Appui pour les MPE ciblées
 - Familiarisation avec des outils de gestion simplifiés
 - Création de cadre d'échanges notamment avec le CRETf et organisation de visites d'échanges de produits et d'expériences.
 - Suivi Evaluation

Produit 2 :

Un document de capitalisation et de programmation sur le moyen terme élaboré et validé.

☞ Activités principales

- 1- mise en place comité scientifique
- 2- étude sur le terrain
- 3- restitution et validation des résultats de l'étude et du nouveau document de programme conjoint.



**Ministère du Développement Social
et de la Solidarité Nationale**



pnud

**Programme des Nations Unies
pour le Développement**



**Mission de la Coopération du
Grand-Duché de Luxembourg**

Accord de Partenariat

entre

**le Ministère du Développement Social
et de la Solidarité Nationale,**

le Programme des Nations Unies pour le Développement

et

**la Mission de la Coopération du Grand-Duché
de Luxembourg à Dakar**

[Handwritten signatures]

Le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, le Programme des Nations Unies pour le Développement, dans le cadre de leur appui à la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis, et la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, ci-après désignés "Les Parties Contractantes" :

- soulignant l'importance des relations entre la République du Sénégal, le Grand-Duché de Luxembourg et le Système des Nations Unies;
- considérant l'Accord Général de Coopération entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg signé le 4 mars 1998 à Dakar ;
- considérant le Programme Indicatif de Coopération 2002-2006 entre le Sénégal et le Luxembourg, adopté d'un commun accord le 11 avril 2002 ;
- soucieux de renforcer leur coopération et leurs activités dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis, zone géographique d'intervention de la Coopération luxembourgeoise ;

ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET

En vue de renforcer la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis, les parties contractantes décident de mettre en œuvre à titre expérimental un « fonds de développement » destiné aux dynamiques locales de développement socio-économique, tel que décrit dans le document de projet qui fait partie intégrante du présent accord.

ARTICLE II : ENGAGEMENT DES PARTIES CONTRACTANTES

La Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar s'engage à :

- financer par le fonds de micro projets 2002, un fonds de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis – ce pour un montant total de **18 millions de francs CFA (soit 27.185,24 ₣)** ;
- travailler conjointement avec le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (Antenne de Saint-Louis) en vue de conduire une étude prospective basée sur les résultats obtenus de la phase test devant aboutir à une programmation sur le moyen terme. Le coût de cette étude qui sera prélevé sur la ligne Recherche et Communication du fonds de micro projets 2002 est estimé à **2 millions de FCFA (soit 3 019,19 ₣)**.

Le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale et le Programme des Nations Unies pour le Développement s'engagent à travers les fonds du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) à :

- contribuer financièrement pour un montant de **18 millions de F CFA (soit 27.185,24 ₣)** pour renforcer le fonds de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans la région de Saint-Louis ;

Handwritten signature and initials.

- assurer tous les services non financiers et le suivi évaluation des actions menées au près des bénéficiaires ;
- établir et faire valider les plans d'action trimestriels pour la mise en œuvre du fonds de développement ;
- conduire les actions sur le terrain conformément aux mécanismes de fonctionnement arrêtés en vue de garantir un franc succès aux actions ciblées ;
- fournir les rapports techniques et financiers trimestriels ;
- prendre toutes les dispositions particulières nécessaires à la réalisation du projet approuvé par les parties contractantes et faisant partie intégrante du présent Accord de Partenariat.

Les parties contractantes veillent, chacune en ce qui la concerne, au bon déroulement du projet et mettent tout en œuvre afin de garantir une bonne exécution des obligations qui leur incombent.

ARTICLE III : AXES PRIORITAIRES

Au regard des objectifs susmentionnés, le fonds de développement s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- le développement des Micro et Petites Entreprises (MPE) ;
- l'appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC).

ARTICLE IV : MECANISMES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU FONDS

Les parties contractantes mettent en place les entités et mécanismes suivants pour le fonctionnement et la gestion du fonds de développement :

❖ La planification et le reporting

L'Unité d'exécution élabore et fait valider par la Mission de la Coopération, le PNUD et le MDSSN (CSC – PLCP) un plan d'action trimestriel servant de base pour la mise en œuvre des activités. Au terme du trimestre, l'Antenne de Saint-Louis du PELCP produit un rapport technique et financier trimestriel ainsi qu'une proposition de plan d'action pour le trimestre suivant. La planification des moyens financiers sera la suivante :

- 1^{ère} trimestre (juillet – septembre 2002) : 75% ;
- 2^{ème} trimestre (octobre – décembre 2002) : 25%.

Ces fonds sont virés dans le compte bancaire du PELCP et gérés séparément des autres fonds du PELCP. Il sera tenu une comptabilité séparée en vue de rendre compte de la situation de l'utilisation des fonds.

Le comité de pilotage

Le comité est présidé par le MDSSN (CSC-PLCP). Il se réunit tous les deux mois. Il a pour mission de commenter et de valider le rapport technique et financier trimestriel et le plan d'action pour le trimestre suivant. Il est composé de toutes les parties intervenant dans le processus, à savoir :

- Partenaires institutionnels : Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg, PNUD, Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale (Coordination du PELCP) ;
- L'Unité d'Exécution du Fonds ;
- Représentants des bénéficiaires (MEC/ MPE ciblées).

ARTICLE V : DISPOSITIONS GENERALES

Alinéa 1 : durée

Le présent protocole d'accord entrera en vigueur à compter de sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2002.

Alinéa 2 : révision

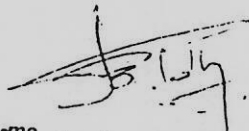
La révision de tout ou partie des termes du présent protocole retenue d'un commun accord peut faire l'objet d'un avenant.

Alinéa 3 : litige

Les Parties contractantes s'engagent à résoudre à l'amiable par voie diplomatique tout différend qui pourrait apparaître dans l'application du présent Accord.

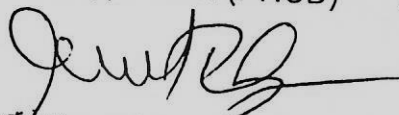
Fait à Dakar, le 18/07/2002
en trois (03) exemplaires originaux en langue française

Pour la République du
Sénégal



M^{me} Aminata TALL,
Ministre du Développement
Social et de la Solidarité
Nationale

Pour le Programme des
Nations Unies pour le
Développement (PNUD)



M^r Ahmed RHAZAOU,
Représentant Résident

Pour la Mission de la
Coopération du Grand-
Duché de Luxembourg à
Dakar

M^r Marc FRANCK,
Chef de Mission

